Image not found or type unknown

Suspensions et conduite scooter 50 CC

Par **Manon SVX**, le **03/10/2016** à **14:23**

Bonjour,

je suis titulaire d'un permis B mais je vais faire l'objet d'une suspensions de permis pendant 6 mois.
J'aimerai, durant cette periode, conduire un scooter sans permis (
Suis-je obligée de passer une formation AM ou le BSR ?

Il n'est pas précisé sur mon ordonnance pénale que je ne peux pas conduire ce genre de véhicule, donc est-ce qu'il me faut demander un papier en particulier pour remplacer ce fameux papier rose que je n'aurai plus en ma possession ? Si oui, a qui ? et quels papiers me faut-il réclamer ?

Merci d'avance pour vos réponses.
MS

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés